



REMOULINS
17/18 mars 2017



18^e

RALLYE régional
DES VINS
DU GARD



Crédit photo G.BURNENS :
VÉNUS PHOTOS

REGLEMENT

17 et 18 MARS 2017

RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : Lundi 6 Février 2017

Clôture des engagements : Vendredi 3 Mars 2017

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 11 Mars 2017

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 11 Mars 2017 de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi 17 Mars 2017 de 14h à 18h

Vérifications des documents : Vendredi 17 Mars 2017 de 17h45 à 21h45, Maison des Associations, Rue de l'ancien pont à Remoulins

Vérifications des voitures : Vendredi 17 Mars 2017 de 18h à 22h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

Heure de mise en place du parc fermé : Vendredi 17 Mars 2017 à partir de 18h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 17 Mars 2017 à 21h, Maison des associations à Remoulins.

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 17 Mars 2017 à 23h, Maison des associations à Remoulins.

Départ de : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 18 Mars 2017 à 8h30.

Arrivée à : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 18 Mars 2017 à 21h09.

Vérification finale : Samedi 18 Mars 2017 à partir de 21h09 au Garage Laborie à Castillon du Gard .

Publication provisoire des résultats du rallye : Samedi 18 Mars 2017 à 22h30 au Parc d'Arrivée.

Remise des prix : Maison des Associations, Rue de l'ancien pont à Remoulins, Samedi 18 mars 2017, à partir de 23h.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Gard Cévennes organise le 18^{ème} Rallye régional des Vins du Gard en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Auto Languedoc-Roussillon le **12 Janvier 2017** sous le n° **R2/17** et par la FFSA sous le permis d'organiser n° R2/17 .

Comité d'Organisation

Président : Jean José DARDANELLI

Membres : Les membres de l'ASA Gard Cévennes

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Gard Cévennes, Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

Permanence du Rallye : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Maison des associations, Rue de l'ancien Pont, 30210 REMOULINS du Vendredi 17 Mars 2017 à partir de 14h au

Samedi 18 Mars 2017 jusqu'à 24h

Organisateur technique

Nom : ASA Gard Cévennes

Adresse : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

1.1.P. OFFICIELS

| FONCTION | NOM | LICENCE N° |
|---|-------------------------|------------|
| Président du collège des commissaires sportifs | Max DECARPENTRI | 3433 |
| Commissaires Sportifs | Jean Pierre CHARDOUNAUD | 3158 |
| | Guy MALLEMANCHE | 1254 |
| Directeur de Course | Marc DUCARTERON | 9003 |
| Directeurs de Course Adjoint au PC | Thierry GRAUBY | 163786 |
| | Delphine GRAUBY | 163787 |
| Secrétaire du PC | Maryline DUCARTERON | 6840 |
| Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES | Marcel DEVAUX | 205808 |
| | Carmen BELCHI | 8747 |
| Directeur de course voiture tricolore | Jean Luc DEVRIESE | 37766 |
| Médecin Chef | Michel ROMIEU | 9031 |
| Commissaire Technique responsable | Christian MANGEMATIN | 6507 |
| Commissaires Techniques | Michel MOLINES | 9502 |
| | Nicolas HINDERSCHIETT | 205810 |
| | Maurice PIZOT | 207621 |
| | Bruno LAUZE | 5369 |
| Chargés des relations avec les concurrents (CS) | Gérard DURAND | 13816 |
| | Thierry LE FOLL | 58387 |
| Juge de Faits | José GISPER | 3184 |
| Responsables sécurité | Jean José DARDANELLI | 20166 |
| | Patrick MAURIN | 27826 |
| Chargée des vérifications administratives | Elodie MAURIN | 34670 |

Les classements informatique seront assurés par : Jean Louis DUROMARIN

1.2.P. ELIGIBILITE

Le 18^{ème} Rallye régional des vins du Gard compte pour la Coupe de France des rallyes (coef.2), le championnat des rallyes de la ligue Languedoc-Roussillon, le Challenge ASA Gard Cévennes.

1.3.P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives le Vendredi 17 Mars 2017 de 17h45 à 21h45, Maison des Associations, Rue de l'ancien pont à Remoulins.

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 17 Mars 2017 de 18h à 22h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage LABORIE, RD 6086, 30210 CASTILLON DU GARD

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 18^{ème} rallye régional des vins du Gard doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Vendredi 3 Mars 2017.

Les concurrents recevront une convocation valant confirmation d'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- **avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €**
- **équipage complet ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 210 €**
- **un membre équipage ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 230 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : engagement X2

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques ne seront encaissés qu'à compter du lundi 20 Mars 2017.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE - Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans REMOULINS, sur les parkings figurants sur le plan joint à la convocation et fourni avec le carnet d'itinéraire.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces - Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES - Conforme au règlement standard FFSA.

... A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (**à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation**) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. **L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA.**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional des vins du Gard représente un parcours de 241km.

Il est divisé en 1 étape de 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Samedi 18 Mars 2017 - ES1/3/5/7: 5,9 km, ES2/4/6/8: 4.1 km soit 10 km d'ES à faire 4 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" du carnet d'itinéraire.

6.2P. RECONNAISSANCES - Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu: Samedi 11 Mars 2017 de 9h à 12h et de 14h à 17h et Vendredi 17 Mars 2017 de 14h à 18h

Distribution du carnet d'itinéraire : Samedi 11 Mars 2017 de 9h à 12h et de 14h à 17h, **Bar-Restaurant La Brèche à Collias.**

Vendredi 17 Mars 2017 de 14h à 18h, **maison des Associations, rue de l'ancien pont à Remoulins.**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL - Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS - Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera : Maison des Associations, Rue de l'ancien pont à Remoulins, Samedi 18 mars 2017, à partir de 23h.

Les chèques des prix seront expédiés par courrier à l'adresse figurant sur la demande d'engagement après encaissement du montant des droits.

Seront récompensés les 3 premiers du classement général :

| | |
|------------------|------|
| 1 ^{er} | 250€ |
| 2 ^{ème} | 200€ |
| 3 ^{ème} | 150€ |

Seront récompensés les premiers de chaque classe si au moins 2 partants : 50€

Ainsi que le premier équipage entièrement féminin si au moins 2 partantes : 100€

Les prix sont cumulables.

COUPES

Les équipages classés selon le tableau suivant recevront une coupe, des commissaires recevront une coupe.

Les coupes ne sont pas cumulables.

| | Général | Classe 1à2 partants | Classe 3à5 partants | Classe 6à9 partants | Classe 10à15 partants | Classe +de15 partants | Féminin | Equipage 100% ASA GC |
|------------------|---------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------|----------------------------|
| 1 ^{er} | X | X | X | X | X | X | X | X |
| 2 ^{ème} | X | | X | X | X | X | X | X |
| 3 ^{ème} | X | | | X | X | X | X | X |
| 4 ^{ème} | X | | | | X | X | | |
| 5 ^{ème} | X | | | | | X | | |